

Appendice des Journaux.

COMITES, spéciaux nommés

- Pour considérer les Privilèges de cette Chambre et régler le cours de ses Procédés 25.
- Pour rédiger les Journaux de la Chambre, 25.
- Pour prendre en considération et faire rapport sur les meilleurs moyens de pourvoir efficacement à l'avancement de l'Education élémentaire dans les Paroisses de Campagnes de cette Province, 25. Il n'a pas fait de Rapport.
- Pour préparer et faire Rapport d'une Adresse de condoléance à Sa Majesté la Reine Victoria à l'occasion de la mort de feu Sa Majesté Guillaume Quatre, et de congratulation à l'occasion de son avènement au Trône, avec instruction de faire rapport d'une Adresse de condoléance à Sa Majesté la Reine Douairière sur la mort déplorable de feu Sa Majesté, son auguste époux, 34. *Vide*, Adresses.
- Pour prendre en considération les changements nécessaires aux Actes autorisant l'octroi des certificats et licences aux Cabarétiers, 34. Il n'a pas fait de Rapport.

COMMISSAIRES, Rapports des, mis devant la Chambre, 33, 36, 37, 40.

COMPTES Contingens de la Chambre, référés à un Comité Spécial. Rapport. Vote d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant de faire sortir son Warrant en faveur du Greffier de cette Chambre pour la somme de £3,000 courant, 42.

CONSEIL Législatif—Il se réunit, 19. Se rend auprès du Gouverneur en Chef au Château St. Louis, 33.

CONSEILLERS Législatifs—*Vide*, Membres du Conseil Législatif.

D—

EMIGRES, Retour des—mis devant la Chambre, 40.

ETATS des Importations et exportations au Port de Montréal et de St. Jean, mis devant la Chambre, 40.

F—

GOUVERNEUR en Chef—Sa Seigneurie Lord Gosford se rend dans la Chambre où le Conseil Législatif tient ses Séances, pour l'ouverture de la quatrième Session du quinzième Parlement Provincial, 20.

— Sa Harangue, 20, 21, 22, 23, 24. Il le proroge par Proclamation, 43.

— Message de sa part par un Membre de cette Chambre.

— Pour donner communication à la Chambre des Résolutions passées par les deux Chambres du

GOUVERNEUR en Chef.

Parlement Impérial dans leur dernière Session relativement aux affaires du Bas-Canada. Les Résolutions. 37, 38. Vote d'une Adresse de remerciemens, 39.

GREFFIER du Conseil Législatif—Il lui est ordonné de payer le port de toutes Lettres ou Manuscrits adressés à ou par aucun Membre de la Chambre présent pendant la Session, 26.

H—

I—

K—

LEGISLATURE Provinciale—Proclamations pour sa prorogation, 5, 6, 7, 8, 9, 10. Pour sa réunion pour la Dépêche des affaires, 10, 11.

— Elle se réunit, 19. Elle est prorogée par Proclamation, 43.

LETTRES, *Vide*, Port de—

MEMBRES du Conseil Législatif présents à l'ouverture de la troisième Session du quinzième Parlement Provincial, 19. A sa cloture par Proclamation, 40, 43. Ils prêtent serment, 20, 26, 27, 40.

— Leurs excuses mises devant la Chambre, 25, 33.

MESSAGE de Son Excellence, *Vide*, Gouverneur en Chef, Message de sa part.

N—

ORATEUR du Conseil Législatif du Bas-Canada.

— Il fait rapport de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 24.

— Il informe la Chambre que depuis la dernière Session, L'Honorable Mr. Felton est décédé, 25.

— Il met devant la Chambre les lettres d'excuses des Honorables Messrs. Hale et Coffin, 25.

— Il fait Rapport de la réponse de Son Excellence à l'Adresse de remerciemens de cette Chambre, 33.

— Il informe la Chambre que le Gouverneur en Chef lui a fait transmettre une Proclamation prorogeant le Parlement Provincial, 42.

— De la Chambre d'Assemblée. Il se rend en corps avec l'Assemblée auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef dans la Chambre du Conseil Législatif, 20.

PARLEMENT Provincial.

— Proclamation pour le proroger, 5, 6, 7, 8, 9, 10. Pour le réunir pour la dépêche des affaires, 10, 11.